

FACTURE N° : [REDACTED]

Etablie le : [REDACTED]

Contrat d'achat photovoltaïque

Période annuelle de facturation

du [REDACTED]

au [REDACTED]

Coordonnées du Producteur :[REDACTED]**Coordonnées de l'acheteur :****S I E L**1 Chemin du Fourperet
25160 Labergement Ste Marie
E-mail : siel-fourperet@orange.fr**Adresse du site de Production :**[REDACTED]**Compteur de production** (Obligation d'une validation par le SIEL)

Date nouveau relevé du : [REDACTED]

Valeur du nouvel index (P1) : [REDACTED]

Date ancien relevé du : [REDACTED]

Valeur de l'ancien index (P2) : [REDACTED]

Production (différence des index) (P1-P2) : [REDACTED]

Plafond annuel de l'énergie payée (voir conditions particulières du contrat en kWh) : [REDACTED]**Rémunération de la production d'énergie****Production en kWh jusqu'au
plafond :**[REDACTED]

kWh

au tarif de

[REDACTED]

€/kWh soit

[REDACTED]**Production en kWh au-delà
du plafond :**[REDACTED]

kWh

au tarif de

[REDACTED]

€/kWh soit

[REDACTED]**Rémunération des primes****Montant de la prime de vente en surplus ***[REDACTED]**Montant de la prime à l'intégration paysagère ("Ptuille")** (le cas échéant, présentée uniquement lors de la première échéance de facturation du Contrat)[REDACTED]**Montant total**[REDACTED]

Règlement par virement bancaire (joindre un RIB) sous 30 jours.

Signature :

*** Modalité de versement de la prime [vente en surplus]**

Pour les installations dont la demande complète de raccordement est déposée avant le 31 octobre 2022 :

Toutes puissances

Versement de 1/5ème de la prime à chaque date anniversaire de la prise d'effet du contrat, jusqu'à la 5ème année

Pour les installations dont la demande complète de raccordement est déposée à partir du 1er novembre 2022 :

Installation inférieure ou égale à 9 kwc

Versement intégral à la première date anniversaire de la prise d'effet du contrat

Installation supérieure à 9 kwc

Versement de 80 % du montant de la prime à la première date anniversaire de la prise d'effet du contrat puis, 5 % du montant de la prime à chaque date anniversaire de la prise d'effet du contrat jusqu'à la 5ème année